



HAL
open science

Avoir a non : étude diachronique de quelques expressions qui prédisent le nom

Dominique Lagorgette

► **To cite this version:**

Dominique Lagorgette. Avoir a non : étude diachronique de quelques expressions qui prédisent le nom. *Linx*, 1995, 32 (1), pp.113-132. 10.3406/linx.1995.1377 . hal-04543892

HAL Id: hal-04543892

<https://hal.science/hal-04543892>

Submitted on 15 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Avoir a non : étude diachronique de quelques expressions qui prédiquent le nom

Dominique Lagorgette

Résumé

A partir de l'étude diachronique des expressions prédiquant le nom en latin, ancien français et moyen français, on précisera les fonction et sens à donner à "avoir (a) nom X", "estre X", "estre nommé X", "estre apelé X" et enfin "se nommer X" et "s'appeler X". On soulignera ainsi le décalage dans la pronominalisation de ces deux verbes, dont les significations, souvent analysées comme identiques seront précisées, en tentant de nuancer les analyses de Jean Stéfanini. On questionnera enfin la forme peu logique a priori "je m'appelle X", dont la première occurrence n'a pu être datée.

Abstract

A diachronic study, from latin to middle french, will lead to the analysis of predicative expressions of the name such as "avoir (a) nom X", "estre X", "estre nommé X", "estre apelé X" and finally "se nommer X" et "s'appeler X".

The difference for the pronominalisation of "se nommer" and "s'appeler" will be particularly underlined, which will stress the semantic significance of the two verbs (which are often given the same meaning). The analysis of Jean Stéfanini will thus be revised. Finally, the quite paradoxical form "je m'appelle X" will be questioned, whose first occurrence is still to be found.

Citer ce document / Cite this document :

Lagorgette Dominique. Avoir a non : étude diachronique de quelques expressions qui prédiquent le nom. In: Linx, n°32, 1995. Diachronie, énonciation. pp. 113-132;

doi : <https://doi.org/10.3406/linx.1995.1377>

https://www.persee.fr/doc/linx_0246-8743_1995_num_32_1_1377

Fichier pdf généré le 04/04/2018

"Avoir a non" : étude diachronique de quelques expressions qui prédiquent le nom.

Dominique Lagorgette
Royal Holloway,, University of London
Ecole doctorale Paris X

*"Il faut appeler un
chat un chat
et Rolet un fripon."*
BOILEAU, *Satires*, 1,52.

"Comment vous appelez-vous?"

-Moi, je ne m'appelle jamais, je suis toujours là, j'ai pas besoin de m'appeler. Mais les autres m'appellent Garance." M. CARNE, *les Enfants du Paradis*.

Garance a bien raison : pourquoi donc s'appeler soi-même ? Dire "je m'appelle *Dominique Lagorgette*" en anglais (littéralement : *I call myself ...*) laisse entendre aux anglophones que le sujet de cet énoncé est légèrement schyzophrène..et aussi qu'il s'agit d'un pseudonyme. Essayons avec "je me nomme X", et nous obtenons **I name myself*, qui ne veut rien dire. Les Anglais font preuve d'une logique toute moyenageuse dans leur façon de décliner leur identité, puisque, comme nous le verrons, l'usage de formules pronominales et réfléchies est très rare en ancien français et n'apparaît que tardivement. A la place de ces formules modernes, la prédication du nom a recours à des expressions formées sur les verbes *avoir* et *être*. Nous verrons dans un premier temps en quoi le latin a pu influencer sur la construction des formules présentatives en ancien français. Puis, nous étudierons les formules en question, *avoir (a) non X* et *estre X*, afin de mieux comprendre pourquoi les verbes *nomer* et *apeler* sont peu

(voire jamais) employés activement dans les textes lorsque les personnages déclinent leur identité. Enfin nous comparerons les deux verbes dans leurs emplois pour tenter d'élucider le décalage entre la pronominalisation de l'un et de l'autre. Nous nous demanderons aussi de quand date *je m'appelle*, et d'où peut venir une formulation aussi peu logique.

Dans sa thèse sur la voix pronominale en ancien et moyen français, Jean Stéfanini écrit :

“Ces trois exemples de *soi apeler* et *soi nomer*¹ ne suffisent-ils pas à montrer que l'emploi du pronominal passif est bien établi en ancien français, qu'il ne faut donc pas situer à cette époque l'étape qui sépare l'intransitif-moyen du passif dans la voix pronominale, le moment où, avec les noms de choses pour sujet, le pronominal, si la personnification se perçoit moins nettement, tend vers le sens passif ? Le fait même que *soi apeler* ou *soi nomer* se construisent, indifféremment, avec un nom de chose ou de personne pour sujet, suffit, dans l'hypothèse de M. Wistrand, à prouver que l'emploi passif du pronominal est bien établi, que le stade où il s'expliquait par la personnification est dépassé.” (p. 608)

Dans cette analyse, J. Stéfanini met donc sur le même plan ces deux verbes à la troisième personne, ne différencie pas les constructions possibles et ne prend pas en compte l'opposition/HUMAIN/- /NON HUMAIN/ pour l'objet de la dénomination.

En analysant ces verbes dans leurs formes communes de description du nom propre de l'individu, nous nuancerons ces affirmations et démontrerons que les deux verbes comparés n'ont pas les mêmes valeurs sémantiques.

I - Origines Latines et "avoir (a) non", "estre X"

1. Latin

L'étude des principales locutions utilisées en latin permet de mieux comprendre comment s'est générée l'expression du nom en ancien français. Plusieurs verbes peuvent remplir cette fonction comme *appellare* et *clamare*. Toutefois, ces verbes sont systématiquement complétés par le substantif *nomen* afin d'en

1 Ces trois exemples sont : “pur ce s'apelent preciuses” [*premier lapidaire*, XIII^{ème} s.], “Monz Moimer a droit se nomme” [*Dit de la jument au deable*, XIII^{ème} siècle] et “Augustus Cesar se noma/ Ki command par tut ala.” [*Chateau d'amour*, R. GROSSETETE, XIII^{ème} s.]. Comme le fait remarquer STEFANINI, il est évident que ces trois cas ne renvoient jamais à des actes d'auto-dénomination.

préciser le sens. *Nominare* comporte le double sens "nommer, désigner par un nom" et "appeler par son nom, prononcer le nom de quelqu'un, de quelque chose, citer". Gaffiot n'en donne qu'un exemple : "*aliquem nominare honoris causa*" [CIC., Amer., 6], "prononcer le nom de quelqu'un par respect". Ce double sens de désignation nominale et d'appel se perd en ancien français, qui ne conserve que le sens de désignation nominale. Dans la mesure où le latin lègue à l'ancien français un verbe qui renvoie directement à la nomination, voilà qui explique peut-être pourquoi *nommer* est le premier verbe de dénomination à avoir connu le passage à la voix pronominale².

Les utilisations de *clamare* en tant que dénominateur ne sembleront pas étonnantes aux italophones, puisque l'italien moderne utilise toujours cette forme : "*Come se chiama ?*" On notera, comme Jean Stéfanini l'a fait remarquer³, que l'italien a connu la pronominalisation bien avant le français. L'usage du pronom réfléchi est donc une étape dans l'évolution de l'italien bien antérieure à celle connue par le moyen français. L'exemple de *clamare*⁴ montre que le sens de ce verbe a évolué : "*morientem nomine clamare*" [VIRG., En.,4, 674], "appeler à grands cris la mourante par son nom" sous-entend que ce verbe a perdu son sens initial d'"appeler à grands cris" pour évoluer vers "appeler (par son nom) + COD" jusqu'à l'usage pronominal. Il semblerait que le verbe *appellare* ait connu le même parcours en français. Les sens d'*appeler* en ancien français sont souvent proches du sens latin premier : "faire venir quelqu'un en l'appelant". En moyen français, la fréquence d'utilisation d'*apeler* en tant que "donner son nom à quelqu'un" est augmentée par l'utilisation de la forme passive "être appelé X". Cette signification existe pourtant dès le latin : "*te sapientem appellat*" [CIC., Lae., 6], "on te donne le nom de sage", et souvent "*nomine aliquem appellare*", "appeler quelqu'un d'un nom". La forme passive est aussi présente en latin : "*cognomine Justus appellatus*". Le recours au nom propre, associé au verbe

2 Dès 1170, d'après TOBLER-LOMMATZCH : "Ref. sich mit seinen Namen nennen", t.VI, p.764. Jean STEFANINI ne mentionne pas ce fait dans sa thèse.

3 op.cit., page 581, : "Cependant, il existe bien des textes écrits en français où l'influence italienne ne peut être niée et qui emploient - parfois abondamment - le pronominal passif. Mais le "franco-italien" s'écrit ou se parle d'ordinaire quand on veut mettre des oeuvres françaises à la portée des Italiens (...)" et p. 582, note 5 : "On notera enfin que l'auteur [traducteur français] dit toujours (et souvent) "est appelé", "sont appelé". Il n'emploie jamais, en pareil cas, le réfléchi usité cependant depuis longtemps avec ce sens, en italien." (XIIIème siècle).

4 Donné par GAFFIOT, F., *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Paris, Hachette, 1934.

appellare, paraît plus rare en latin, ce qui explique peut-être pourquoi l'ancien français est avare de cet usage et conserve majoritairement les sens d'"interpeler à grands cris" ou de "convoquer en justice".

Grâce aux déclinaisons, le latin peut se passer du groupe verbal pour nommer, en utilisant l'ablatif. Ainsi : "*mulier, Lamia nomine*", "une femme du nom de Lamia". Pourtant, la forme la plus fréquente reste une forme chère à l'ancien français, à savoir la locution verbale accompagnant le verbe *être* : "*ei saltationi Titius nomen est*" (CIC., Br., 225), "cette mimique porte le nom de Titius"; "*nomen Arcturo est mihi*" (PL., Rud.,5) "j'ai nom Arcturus". On notera que dans la traduction donnée par Gaffiot on passe du verbe *être* au verbe *avoir*, alors qu'une autre traduction aurait été possible ("mon nom est Arcturus", forme canonique de l'anglais pour le rituel présentatif). Le latin ne construit pas la dénomination sur *avoir*. Le glissement opéré du latin à l'ancien français est étonnant, d'autant plus que les deux formules *estre X* et *avoir non X* n'ont pas les mêmes valeurs sémantiques, comme nous allons le voir.

2. Ancien Français

2.1. Avoir (a) non

Avant de passer à l'étude spécifique des prédications du nom, il paraît important de souligner l'absence d'explication quant à l'alternance constante des deux formes *avoir a non* et *avoir non*. Les ouvrages de référence⁵ ne signalent pas cette variation.

5 Ouvrages de référence consultés : BLOCH, O., von WARTBURG, W., *Dict. étymologique de la langue française*, Paris, P.U.F., 1932, 10^e éd., 1994. DARMESTETER, A., HATZFELD, A., *Dict. général de la langue française*, Paris, Lib. Delagrave, 1960, 2^e éd., 2 vol. *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris, Hachette, 1932, t.1. FURETIÈRE, A., le *Dict. universel*, Paris, S.N.L., Le Robert, 1978, t.1 & 2. GODEFROY, F., *Dict. de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle...*, Paris, Lib. des Sciences et des Arts, 1937-38.(10 vol). *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Dict. le Robert, 2^e éd., 1985. GRANDSAIGNES D'HAUTEVILLE, R., *Dict. d'Ancien français, Moyen Age et Renaissance*, Paris, Lib. Larousse, 1947. GREIMAS, A.J., KEANE, T.M., *Dict. du Moyen français*, Paris, Larousse, 1992. HUGUET, E., *Dict. de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1925, t.1 et Paris, Didier, 1961, t.5. *Larousse étymologique*, Paris, Larousse, 1964. LITTRE, E., *Dict. de la langue française*, Paris, Gallimard/Hachette, 1957. MITTERAND, H., *Dict. étymologique*, Paris, Larousse, 1964. PICOCHÉ, J., *Nouveau dict. étymologique du français*, Paris, Hachette/Tchou, 1971. REY, A., *Dict. historique de la langue française*, Paris, Dict. le Robert, 1992, 2 vol. TOBLER, A., LOMMATZCH, E., *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Verlag, 1955. *Trésor de la langue française*, Paris, C.N.R.S., 1974. Manuels : BOURCIEZ, E., *Eléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck, 1930.

L'explication qui vient d'abord à l'esprit est qu'il y aurait eu passage, diachroniquement, de l'une à l'autre. Dans la *Chanson de Roland* (XI-XII^{ème} s.), on trouve une occurrence de *avoir non* et une de *avoir a non*. Dans un texte du XII^{ème} siècle comme *Floire et Blancheflore*, on trouve 5 cas pour *avoir non* et 3 cas pour *avoir a non*. *Amis et Amile* (XIII^{ème} siècle) présente encore les deux formes (5 occurrences de *avoir a non*, 3 de *avoir non*). De même dans *Huon de Bordeaux* (XIII^{ème} siècle), qui présente 10 occurrences de *avoir non* et 5 d'*avoir a non*.⁶

Une autre hypothèse serait que *avoir non* est assumé par le locuteur et ne se présenterait qu'à la première personne, tandis que *avoir a non* (littéralement "avoir pour nom") serait réservé aux autres personnes, comme si cette dénomination était reconnue mais non certaine. Hypothèse séduisante, certes, mais invalidée par bon nombre d'exemples, tirés de textes variés :

"Marie ai nun" (Epilogue, 3, *Fables*, Marie de France) (XII^{ème} s.)

"comment as non et de quel terre es nez ?" (*Prise d'Orange*, v.164) (XII^{ème} s.)

"or ot non ma dame Denize" (*Frere Denize*, v.334) (XIII^{ème} s.)

"li vilains avoit non Brifaus" (*Brifaut*, l.14) (XIII^{ème} s.)

BRUNOT, F., *Hist. de la langue française, des origines à 1900*, Paris, A. Colin, 1947, t.2. FOULET, L., *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion, 1963. MARCHELLO-NIZIA, C., *Histoire de la langue française aux XIV et XV^{èmes} siècles*, Paris, Bordas, 1979. MOIGNET, G., *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973. PICOCHÉ, J., *Précis de morphologie historique du français*, Paris, Nathan, 1979. WAGNER, R.-L., *l'ancien français*, Paris, Larousse, 1974. ZINK, G., *Morphologie du français médiéval*, Paris, P.U.F., 1989.

- 6 Corpus dépouillé : la *Chanson de Roland*, éd. F. WHITEHEAD, Blackwell, 1942 (abrégé *Roland*); *Erec et Enide*, éd. M. ROQUES, Champion, 1981 (abr. *Erec*); *Yvain, le chevalier au lion*, Chrestien de Troyes, éd. T.B.W.REID, Manchester University Press, 1942 (abr. *Yvain*) ; *le Chevalier de la charette*, Chrestien de Troyes, éd. M. ROQUES, Champion, 1958 (abr. *Ch. ch.*); *Perceval ou le conte du Graal*, Chrestien de Troyes, éd. F. LECOY, Paris, CFMA, 1975 (abr. *Conte Graal*); *Cligés*, Chrestien de Troyes, éd. A. MICHA, Paris, Champion, 1957; *Eneas*, éd. J.J.SALVERDA de GRAVE, Paris, Champion, t.1, 1973, t.2, 1983 ; *le conte de Floire et Blancheflore*, éd. J.L.LECLANCHE, Champion, 1980 (abr. *Floire*); *Le Couronnement de Louis*, éd. E. LANGLOIS, Champion, 1980 (abr. *Cour.*); *les Enfances Guillaume*, éd. P.HENRY, Soc. des Anciens textes français, 1934 (abr. *Enf. G.*); *le Charroi de Nimes*, éd. J.L. PERRIER, Paris, Champion, 1968 (abr. *Charroi*); *Aucassin et Nicolette*, éd. revue par M. ROQUES, Champion, 1982 (abr. *Aucassin*); *Folie Tristan de Berne et Folie Tristan d'Oxford*, éd. J.BEDIER, Lib. Firmin-Didot et Cie, 1907 (abrégés respectivement *Fol. Tr. B.* et *Fol. Tr. O.*); *Huon de Bordeaux*, éd. P. RUELLE, Paris, P.U.F., 1960 (abr. *Huon*); *Merlin*, Robert de Boron, éd. A. Micha, Genève, Droz, 1979; *la Chatelaine de Vergy*, éd. R. STUIP, 10/18, UGE, 1985 (abr. *Chat. V.*); *les Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. F.P. SWEETSER, Droz, 1966 (abr. *CNN*); *les Evangiles des Quenouilles*, éd. M. JEAY, (abr. *Evangiles*); *l'Heptaméron*, Marguerite de Navarre, éd. S. de REYFF, Paris, G.F., 1982;

Proportions *avoir a non* / *avoir non* dans ce corpus :

Roland : 50% des cas; *Floire* : 37,5% ; *Conte Graal* : 14%; *Cligés* : 11%; *Ch. Charette* : 20%; *Erec* : 6,25% ; *Yvain* : 0%; *Eneas* : 23%; *Cour.* : 25%; *Auc.* : 50%; *Amis* : 62,5%; *Huon* : 33,3%; *Merlin* : 9%; *Enf. G.*, *Charroi*, *Fol. Tr. B.*, *Fol. Tr. O.*, *Chat.V.* : pas d'occurrence de *avoir a non*.

"Estula avoit non li chiens" (*Estula*, l.5) (XIII^{ème} s.)

"et avez non mes sire Yvains" (*Yvain*, v.1019) (XII^{ème} s.)

On pourrait aussi imaginer que *avoir non* est réservé aux êtres humains, tandis que *avoir a non* porterait sur les êtres non humains ou les objets ; de nombreux exemples démentent cela, comme :

"Escu a nom ce que je port" (*Perceval*, v.224) (XII^{ème} s.)

"Dist qu'il avoit Perchevax li Galois a non", (*Conte du Graal*, v.3572-3)

"Aucasins avoit a non li damoisiax", (*Aucassin et Nicolette*, l.10) (XIII^{ème} s.)

"J'ai a non Floire" (*Floire*, l.2949)

Ce corpus suffit aussi à contredire l'hypothèse formulée par le dictionnaire Tobler-Lommatzch, qui présente *avoir nom* ainsi : "*mit dem Eigennamen im Acc. oder Nomin. : zum Namen haben*" spécifiant donc que cette forme renvoie au nom propre, tandis que *avoir a nom* est ainsi présentée : "*zum Namen haben, heissen*" ce qui semble impliquer que le nom propre n'est pas obligatoire avec cette construction.

Autre explication possible : le nom dans l'emploi sans préposition : "X ai non" serait toujours présent en tête de phrase, en tant que réponse à "Comant as nom?" tandis que "Ai a non X" répondrait à d'autres questions. En fait, *Floire et Blancheflor* suffit à invalider cette hypothèse :

"Flore demande com a non

Cil li respont : J'ai a non Floire" (2948-9).

De même, *Huon de Bordeaux* fournit un contre-exemple :

"Dist li jongleres : "Comment as tu a nom ?

Sire, dist Hues, Garinet m'apele on" (7271-2).

On pourrait aussi penser que la forme *avoir a non* ne se trouve que suivie d'un complément d'objet direct (*avoir a non X*) tandis que *avoir non* est toujours précédé du substantif (*X avoir non*). Même si la majorité des cas se présentent sous ces formes (42 "X avoir non" contre 24 "avoir non X" ; 9 "avoir a non X" contre 6 "X avoir a non"), le nombre de cas non pertinents est suffisamment élevé, dans le corpus testé, pour invalider cette explication .

Autre hypothèse : une allomorphie, dépendant d'un conditionnement phonologique, selon la terminaison du verbe *avoir* ou du mot précédant "non" dans l'énoncé. On trouverait ainsi *avoir non* avec une fin vocalique du verbe *avoir* ou du mot précédent ("il a

nom", par exemple) et *avoir a non* dans les cas de fin consonnantique ("il ot a non") dans une distribution complémentaire. Là encore, le corpus précédent suffit à réfuter cette idée, puisque l'on trouve [Ø non] précédé d'un nom ou du verbe *avoir* avec une finale vocalique ou consonnantique : *ai non / ot non*.

Voilà donc un mystère que cette alternance, dont la seule solution plausible, dans l'état actuel de cette recherche, semble être la licence poétique. Cette explication n'est guère satisfaisante dans la mesure où le système prépositionnel en ancien français est relativement rigide.

Toujours est-il que *avoir non* est, d'après le corpus, majoritaire (80 occurrences d'*avoir non* contre 16 d'*avoir a non*, soit 83% des cas). La forme la plus fréquente ensuite est formée sur le verbe *être*.

2.2. "X ESTRE", "ESTRE X"

Notons au passage le fait très intéressant que la dénomination est liée à l'usage des verbes *avoir* et *être*, plutôt que d'autres verbes, comme si le rapport au nom relevait de l'essence ou de la possession.

Le *Couronnement de Louis* (XII^{ème} s.) présente une forme proche du nom propre moderne :

"Je sui Guillelmes de Narbone sor mer" (1570).

En revanche, le *Charroi de Nimes*, de la même époque, comporte une relative, glosant le nom propre :

"Ge sui Guillelmes, cui la barbe as tirée" (1349)

Dans *Erec et Enide*, on ne trouve que deux occurrences de la première personne avec le nom propre :

"je sui Erec qui fui jadis
vostre compains et vostre amis" (4131-32),
"je sui Guivrez, li vostre ami" (5046).

De même, il n'y a qu'une occurrence de ce type dans *Cligés* (XII^{ème} s.) :

"Je sui Cligés que vos querez" (3524)

Les Enfances Guillaume (XII^{ème} s.) fournissent quatre exemples, où l'on retrouve l'expansion du groupe nominal contenant le nom propre :

"Aquilant suis, un riche rois honnestre" (514)

"Aquilans suis, uns riche rois paiens" (536)

"Je suix Bernars, filz Aymeri le viel" (1260)

"Je suix Thiebaus(..)

li riches rois don vos oi aveiz" (2199-2200).

La *folie Tristan d'Oxford* (XIIème s.) présente des occurrences fort intéressantes. Le sens à donner à:

"Jo sui Trantris, ki tant l'aimai" (317)

"Trantris sui, ki amer vus solt" (327)

varie par rapport aux autres :

"Je sui Tristran , ki tant se dolt" (619)

"Ja sui je Tristran veirement" (625)

"Je sui Tristran, k'amer vus solt" (714)

dans la mesure où le personnage se présente sous une fausse identité, dans les deux premiers cas; il use en effet d'un pseudonyme. En revanche, les trois derniers exemples insistent sur le nom véritable lorsque Tristan veut se faire reconnaître d'Yseult. Dans la plupart des occurrences, on notera la présence d'une proposition relative, qui donne des détails sur la personnalité, tandis que l'adverbe est utilisé afin d'attester la véracité de l'identité, ainsi que la valeur de vérité de l'énoncé.

On notera, dans tous les cas, l'expansion du groupe nominal qui complète l'information. Le verbe *estre* n'est pas utilisé pour énoncer le nom seul, quelle que soit la personne.

Les autres occurrences de la première personne sont très différentes puisqu'aucun nom propre n'apparaît :

"je suis assez gentix hom :

Erec, filz le roi Lac, ai non" (*Erec*, 3859-60)

On trouve aussi des propositions relatives en guise de désignatif, sans nom propre :

"(..) je sui

cil qui an la forest hier fui" (*Erec*, 1009-10)

Les deuxième et troisième personnes semblent réservées aux questions, avec toutefois des exceptions :

"Iès tu ce, va, Guillelme li marchis

Cil de Narbone, filz al conte Aimeri ?" (*Couronnement* , 2524)

"Oie, je sai bien que vos estes Aucassins, li fix le conte" (*Aucassin*, XXIV. 35)

"Bien sai vous estes Huelins li membré"(*Huon*, 8615)

"Avoir a non" : étude diachronique de quelques expressions...

"Il est Tristanz et vos Ysiau" (Folie Berne, 562)

"Qui est? Qui est cil chevaliers ?" (Erec, 753)

"L'un fut Basan e li altres Basilies" (Roland, 208)

"amis, fet li rois, qui est ele?"

(..)"Vos dis qu'ele est mere ma fame" (Erec, 6150-1, 6154)

"d'aus deus demande qui il sont" (Erec, 6193)

Dans le corpus traité, on ne trouve aucun exemple aux quatrième et sixième personnes⁷. Le verbe *estre* ne semble pas le plus pertinent pour donner le nom d'un être, ou plutôt, le nom ne renseigne pas suffisamment pour une question formulée avec le verbe *estre*, qui renvoie à l'essence de l'individu. Les deux locutions formées sur l'auxiliaire *estre* sont présentes à presque toutes les personnes, mais il semble que l'usage principal de cette présentation soit celui des deuxième et troisième personnes. De plus, la deuxième personne ne renvoie pas au nom propre seul. La première personne est plutôt associée au groupe désignatif périphrastique ("*filz de X sui*") plutôt qu'au nom propre (lequel est énoncé avec *avoir non*).

Avoir (a) nom semble donc, fort logiquement, renvoyer à la dénomination stricto sensu, tandis que *estre* est plus amplement interprété et renvoie souvent à la famille ou à la terre. En fait, *estre X* touche plus au caractère ou à l'histoire familiale du personnage qu'à son nom. On notera dans les dialogues un phénomène fréquent qui peut sembler à première vue redondant, mais qui, d'après cette hypothèse, prend un autre sens. La double question :

"Vostre estre et vostre non me dites " (Erec, 3842)

est suivie de la réponse :

"Je me revaut

Que je sui assez gentix hom :

Erec, filz le roi Lac, ai non." (Erec, 3858-60)

Cligés précise le sens à donner à ces interrogations :

"Mes ne set comant il a non

ne qui il est, ne de quel gent" (2860-1)

Enfin, *la prise d'Orange* fournit un exemple plus explicite encore des sous-entendus de cette question :

7 Par exemple : "Je suis Guivrez, li vostre ami" (Erec, 5046); "Dont es tu, frere, et de quel parenté ?" (*Huon*, 2510); "ço est Malquient, le filz al rei Malcu[i]d" (*Roland*, 1594); rien à la quatrième personne; "Erec, li filz Laac, estes vos ?" (Erec, 667); rien à la sixième personne.

"Dom es tu nez, amis, et de quel regne ?
Comment as non et ou estas en France ?" (181-2)

Le nom seul ne révèle rien, seule une description plus complète permet de connaître la personne, ce qui rejoint en quelque sorte la très moderne carte d'identité, où l'on décline nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que la nationalité. Comme si le nom seul pouvait prêter à l'erreur ; ce sens réapparaît dans *Huon de Bordeaux*, où l'expression du doute (et de la bonne foi du narrateur) sont sous-entendus dans l'étonnante locution :

"Ce m'est a vis Geriaumes avoit non" (9514, id. v. 1521, 7288)

Ces questions s'appuient vraisemblablement sur deux idées assez répandues au Moyen-Age et dont la mère de Perceval se fait le porte-parole : lorsque l'on connaît le nom d'une personne, on connaît en même temps sa valeur et son essence ("*Par le sornom connoist on l'ome*", *Conte du Graal*, v.562)⁸ ; et un homme est attaché à une terre. N'oublions pas, pour comprendre pleinement ceci, que la dénomination médiévale est limitée au prénom et au nom de la cité ou de la lignée auxquelles on appartient. Le surnom s'ajoute ensuite lorsque l'on a accompli des actes dignes d'être mentionnés (ceci rejoint l'anthroponymie latine). De plus, il est fréquent que l'attribution d'un nom soit liée à des actes sociaux, comme l'adoubement pour le chevalier (effectué comme un second baptême, celui de l'entrée dans le groupe en tant qu'entité sociale, et où le nom est choisi en fonction des qualités du jeune homme⁹) ou le mariage pour la femme. Ainsi, dans *Erec et Enide* :

"Ancor ne savoit l'an son non,
mes ore primes le set l'on :
Enyde ot non au baptestire" (1976-79),

ou encore dans la *Prise d'Orange* où Orable devient Guibor :

"Le non li otent de la paieneté;(..
A nostre loi la font Guibor nomer" (1869 et 1872) .

8 Nous retrouvons cette idée dans *Yvain* :

"Et qui estes vos ? fet li rois;
Ne vos conoistroie des mois,
Se je nomer ne vos ooie. " (2275-77).

9 Cf l'article de R. TRASCHLER, "Brehus sans Pitié, portrait-robot du criminel arthurien" (p.525-543), in *La violence dans le monde médiéval*, CUER-MA, Senefiance 36, Université de Provence, 1994, où l'on trouve le cas rare d'un personnage dénommé d'après ses défauts.

La femme n'existe que par sa fonction sociale de fille ou d'épouse¹⁰.

Lorsque l'on trouve le verbe *être* à la première personne accompagné d'un nom propre et non d'une incise nominale (comme "Droit d'Alemagne, fiex fui au duc Tieri" (846)) dans *Huon de Bordeaux*, un phénomène intéressant se produit :

"Geriaumes sui par droit non apelés" (3075, *id.* v.5059, 7113, 7256, 10434)

Notons au passage que cette expression existe aussi à la troisième personne¹¹ :

"En son droit non fu Guichars apelés" (*Huon*, 2416)

On trouve ces locutions dans le récit comme dans le discours, et elles ne répondent à aucune forme de question en particulier lorsqu'elles apparaissent dans le dialogue (ces questions peuvent être : "*Comment estes nommés?*" (*Huon*, 3073), "*qui vous a si iré?*" (*Huon*, 7254) ou inexistantes comme pour les autres cas où les locuteurs se présentent spontanément). Une variante existe dans *Erec et Enide* :

"Quant Erec sa fame reçut
par son droit non nomer l'estut,
qu'altremant n'est fame esposee,
se par son droit non n'est nomee." (1973-76)

Le droit nom n'arrive que quelques vers plus tard, comme nous l'avons vu. La dénomination est laissée en suspens, et à la discrétion de la forme canonique *avoir non*.

Cette expression *par (son) droit non* est intéressante dans la mesure où elle semble insister sur le fait que l'appellation est justifiée : le nom que l'on attribue est légitime.

10 Les femmes n'ont en guise de nom propre qu'un prénom et une apposition, les rattachant à leur tuteur social, père ou mari voire frère : "Isabelle, fille de X" ou "Catherine, femme de Y". On trouve le même type de dénomination pour les jeunes hommes jusqu'à ce qu'ils se soient littéralement fait un nom : "Guillelmes au cors gent/ Filz Aymeri de Nerbone le grant". On a donc un prénom suivi d'une forme que je nommerai "génitif social", puis, selon l'évolution sociale du personnage, le véritable nom propre, celui que l'on s'est acquis par son comportement, celui que l'on a mérité et qui rend compte de l'essence-même de son propriétaire puisqu'il en clame les qualités. Le passage à l'état de citoyen et d'homme se fait donc par la disparition des attributs paternels, sorte de mort du père symbolique et nominale. Certaines femmes, aux rangs ou dons exceptionnels ont un statut plus ou moins équivalent à celui des chevaliers en ce qui concerne le nom : les reines (Guenièvre, Guibor..) et fées (la Dame du Lac, les présidentes dans les *Evangelies des Quenouilles*..) ont leur nom à elles, sans référence au père ou au mari. Cela vient vraisemblablement des pouvoirs qu'on leur reconnaît.

11 Ce cas montre une variante de la forme "par droit non". On notera le caractère totalement passif de cette dénomination.

Ceci en dit long sur le sens que le verbe *apeler* porte à cette époque; la notion de dénomination est apparemment minoritaire (l'exemple tiré d'*Erec et Enide* comporte deux occurrences de *nomer* comme si ce verbe avait un sens réservé à certaines occasions formelles, qu'*apeler* ne saurait remplir), tandis que celles de "faire venir à soi" et par extension "convoquer" en sont le sens premier. On notera à ce sujet une structure syntaxique récurrente : lorsque le vers se termine par *apeler*, ce mot joue le rôle d'un démarcateur de fin de narration, dans la plupart des cas¹². Le verbe est en effet suivi d'une structure de dialogue, et sa continuité sémantique vient du fait que l'on trouve majoritairement un terme d'adresse, démarcateur de début de discours. Notons toutefois que ces termes d'adresse ne sont que très rarement des noms propres¹³. Il s'agit plutôt de titres ou formules honorifiques. Le verbe *apeler* en ancien français renvoie donc à l'émission d'une suite sonore qui notifie à l'allocutaire que l'on s'adresse à lui, mais surtout que l'on souhaite sa présence. On le fait venir à soi. La référence au nom propre n'est pas contenue dans le champs lexical de ce verbe, ou de façon extrêmement parcellaire, de sorte que l'on a besoin d'une périphrase pour justifier l'utilisation de ce verbe lorsque l'on nomme.

On peut toutefois sentir que le lien entre le nom et le verbe *apeler* commence à apparaître dès *Huon* (13ème siècle). On trouve fréquemment ce verbe passivé, ce qui d'après Jean Stéfani est le premier pas vers la pronominalisation¹⁴. Qu'en est-il du verbe *nommer* à la même époque ? Comment ont évolué ces deux verbes au fil du temps, jusqu'au point de dépasser dans l'usage les deux formules consacrées que nous venons d'étudier ?

12 Par exemple : "Bertran apele : Sire nies, entendez," (*Cour. Louis*, 1598); " Quant il revint, s'apela Huelin / Frere, dist il, entendés envers mi" (*Huon*, 920-21).

13 Termes d'adresse en début de discours après le verbe *apeler* en fin de récit (portant un sens différent de "dénommer") : 91 cas dans *Huon* pour 127 occurrences du verbe *apeler*, soit 71%; 2 sur 4 dans *Aucassin*, soit 50%; 14 sur 25 dans *les Enfances Guillaume*, soit 56%; 11 sur 27 dans *Roland*, soit 41%; 12 sur 23 dans *Le couronnement de Louis*, soit 52%.

Noms propres dans les termes d'adresse après *apeler* : dans *Huon*, on trouve 3 cas de noms propres en termes d'adresse contre 88 cas où le terme d'adresse renvoie à un titre ou à un syntagme nominal de type nom commun, soit 3,3%; dans *les enfances Guillaume*, on ne trouve aucun nom propre dans les 14 occurrences de termes d'adresse; même chose dans *Roland*, pour 11 termes d'adresse et dans *Le couronnement de Louis*, pour 12 termes d'adresse.

14 J. STEFANI, op.cit., p. 608.

3 - ETRE NOME X, SE NOMER/ETRE APELLE X, S'APELER.

3.1. ETRE NOME X; SE NOMER X.

Le verbe *nomer* passivisé est parfois utilisé pour rendre compte de la dénomination avec un nom propre :

"Un traitor, Guibouars fu nommé" (*Huon*, 8913)
" Et dist Geriaumes : Tyacres sui nommés" (*Huon*, 6113)
"Con faitement estes par non nommés
J'oi a non Hues quant fui en fons levés;
Mais Huelins puis bien estre nommés,
Car j'ai perdue ma tere et mon regné,
si en doi estre
par plus bas non nommés" (*Huon*, 3136-40)

Ces deux dernières citations méritent que l'on s'y arrête : dans le premier cas, Geriaumes ment et dissimule son identité réelle; dans le second cas, Huon s'autodévalue en s'attribuant un surnom qui traduit le dénuement de sa situation et se fait ainsi un allié de Geriaumes. Ces expressions ne révèlent donc pas un nom véritable.

Huon de Bordeaux semble être une exception puisque l'on ne trouve, dans le reste du corpus d'ancien français examiné, aucune occurrence de cette forme passive. Il semblerait donc que même le verbe privilégié pour la dénomination soit laissé de côté au profit des locutions composées sur *avoir* et *être*. Il faudra attendre le moyen français pour trouver le verbe *nomer* utilisé fréquemment sous la forme passive :

"L'une d'elles et la plus ancienne, nommee Dame Ysengrine du Glay"
(Evangiles, I, 1.136) (XVème s.)
"Une vielle matrone d'entr'elles, nommee Jehanne Tost Vetue" (Evangiles,
VI, 1.1390)
"une autre nommee Lucia" (Jehan Saintré, A. de la Salle, II, p.24) (XVème s.)
" suis nommé Lisignen le poursievant" (Saintré, XX, p.164)

Nomer apparaît néanmoins souvent à l'infinitif en ancien français, comme pour rendre compte d'un acte de dénomination :

"[Karles]Dist a Nalon : "J'oi nommer mon enfant" (*Huon*, 1237)
"Nales, dist Karles, jou oi nommer mon fil" (*Huon*, 1242)
"Hé! Hues sire, je te sais bien nommer" (*Huon*, 3467)
"Jou l'oi nomer Blanceflor" (*Floire*, 1465)
"Ke pur Trantris numer te faiz" (*Fol. Oxf.*, 370)

“Quant Lanceloz s’oi nomer “ (*Chev. char.*, 3669)

“Tantost con nomer vos oimes” (*Chev. char.*, 3910)

Il arrive aussi qu’il ne réfère pas à la personne de façon directe, comme si l’acte seul de prononcer le nom était important sans pour qu’autant ce nom-même eût un intérêt :

“Avoec cez que je vos ai nomez” (*Erec et Enide*, 1922)

“Et cor me dites comment estes nommés” (*Huon*, 3073)

“li doi enfant, quant furent né

de la feste furent nomé” (*Floire*, 171-2)

“A la plus bele ke l’on saiche nommer” (804)

“Et tot le muedre ke l’on saiche nommer” (*Enf. Guil.*, 1382)

“Quant Flores s’amie ot nommer” (*Floire*, 1315)

“Et autres que nomer ne sai

car pas oi nomer nes ai” (*Floire*, 2019-20)

“Molt sereit fort tot a nomer “ (*Eneas*, 5641)

“Que onques me ne vos veimes

ne vostre non nomer n’oimes?” (*Yvain*, 4617)

“Ne sai comment nomer te doi” (*Narcisse*, v.676)

“Si li ferai nomer son nom” (*Conte Graal*, 4288)

“Con faitement estes par non nommés” (*Huon*, 3135)

Ces deux derniers exemples permettent de penser que l’énonciation du nom propre ne va pas de soi avec le verbe *nomer*. D’ailleurs, on ne trouve aucune occurrence de *nomer* avec un nom de personne dans *la Chanson de Roland*, *le Couronnement de Louis*, *le Charroi de Nîmes*, *les Enfances Guillaume*, *la Folie Tristan de Berne*, *le Conte du Graal*, *Cligés*, *Erec et Enide*, *le Chevalier de la charette*, *Aucassin et Nicolette*, *la Chatelaine de Vergy*, *Merlin*.

Pourtant, *nomer* est employé dès 1170 avec un sens réfléchi, dans *Floire et Blancheflor* :

“Autretel vi jou l’autre jor

de damoiseil Blancheflor

Einsi se noma ele a moi “ (v.1295-97).

Néanmoins, la première personne semble peu usitée dans la plupart des textes, à une exception près, dans *la Folie Tristan d’Oxford* : “Iloc me numai je Trantris” (365).

De même, la troisième personne paraît faire peu recette. On trouve dans *Yvain* une seule occurrence :

“Lors s’est mes sire Yvains nomez” (1.2279)

Le Lancelot en prose fournit deux exemples :

"Lors fist Claudas savoir qui li prison estoient que l'en avoit pris le soir devant, et il se nomerent tuit c'onques n'i ot nul qui se volsist celer"

(VI, Ch.104, par. 43)

"Si les fist venir devant soi et les resgarde, puis demande a chascun son non et il ne li çoilent mie, ainz se noment tuit." (VI, 104, 44)

Remarquons que dans tous ces cas, le verbe *nomer* rend compte d'un acte particulier de dénomination, accompli à un moment précis, temporellement localisable et ponctuel. *Se nomer* semble donc renvoyer à l'action de décliner son identité, et non de porter un nom comme dans le sens moderne qui comprend conjointement ces deux significations.

On trouve ce dernier sens dans des textes aussi tardifs que les *Cent Nouvelles Nouvelles* (XV^{ème} s.) ("Avoit ung qui se nommoit Jehan Stotton") ou l'*Heptameron* (XVI^{ème} siècle.) ("J'ai un mien parent (..) lequel se nomme le capitaine de Montesson", 30; "un gentilhomme qui se nommait Monseigneur de la Tirelière", 52)

Un lien pourtant fort unit *nomer* et *apeler* au niveau sémantique, ainsi qu'en témoignent quelques exemples, qui tendent à établir une sorte d'équivalence entre les deux mots

"Sire, pour Dieu, comment estes nommés?"

Et chil respont : "Garins sui apelés" (*Huon*, 2720-1)

"Mais or me di comment es apielés

Et dist Geriaumes : "Tyacres sui nommés" (*Huon*, 6112-3)

Il est étonnant que l'usage du verbe pronominal fasse défaut, au premier abord. Pourtant, si l'on admet que la pratique répugne à cet usage, on peut déduire de la question-même la forme passive de la réponse, dans la mesure où l'on ne demande pas "comment vous nommez vous?", mais bien "comment êtes-vous nommé?"

Il semblerait que la relation entre ces deux verbes soit complémentaire, d'un point de vue diachronique. Si l'on trouve quelques occurrences de *se nomer* très tôt, à une époque où la pronominalisation commence timidement, l'usage paraît rétif à cette forme et préfère le recours à la voix passive avec un verbe sémantiquement plus complet, incluant l'appel et la dénomination (en l'occurrence, *apeler*). L'évolution de la langue, telle que la littérature nous la donne à voir, amènera graduellement la pronominalisation d'*apeler*, puis son usage majoritaire pour le rituel de présentation sociale à la première personne réfléchie. Notons un phénomène curieux au passage : lorsque l'on dit de nos jours "on me nomme X", ou "on m'appelle X", on sous-entend

généralement que ce nom n'est pas le vrai, ce qui contredit presque l'usage médiéval de ces formes.

Se nomer laisse donc place graduellement à *s'apeler*. Ce phénomène est prévisible, dans la mesure où "être appelé X" est déjà plus représenté en ancien français que "être nommé X"¹⁵. Le glissement du passif au pronominal est ensuite une affaire de temps.

3.2. "ESTRE APELE X" / "S'APELER X".

Comme nous l'avons remarqué pour *nomer*, les occurrences de la première personne sont moins nombreuses que les formes des deuxièmes et troisièmes personnes, pour la forme passivée. Ainsi, dans *Erec et Enide*, on ne trouve qu'un exemple :

"Maboagrins sui apelez" (6082)

dans *Yvain*, un cas :

"par quel non je sui apelez" (6265)

ainsi qu'une forme couplant première personne et infinitif :

"Comant je me faz apeler" (4612)¹⁶.

Dans le *Charroi de Nimes*, une occurrence :

"Raol de Macre ne sui mes apelé" (1364)

Huon de Bordeaux présente plus d'occurrences, avec 7 cas (dont un seul correspond vraiment à la forme recherchée, c'est-à-dire le verbe sans expansion sémantique glosant la dénomination) :

"Garins sui apelés" (2721)

Les autres cas ont déjà été mentionnés, puisqu'ils sont sous la forme *X sui par droit non apelés*. Dans la *Chanson de Roland*, *Floire et Blancheflore*, *Eneas*, le *Couronnement de Louis*, la *Folie Tristan d'Oxford*, la *Folie Tristan de Berne*, *Aucassin et Nicolette*, les *Enfances Guillaume*, le *Chevalier de la charette*, *Cligés*, *Merlin*, la *Chatelaine de Vergy*, le *Roman de la Rose de Guillaume de Dole*, on ne trouve aucune forme à la première personne.

Il semble, d'après ces exemples, que le verbe *apeler* n'ait pas encore le sens de "donner un nom" de façon claire. Les autres

15 28 occurrences de "estre apele" contre 3 "estre nome" dans le corpus, soit 90% des cas. Notons que les trois cas mentionnés sont dans le même texte, *Huon de Bordeaux*.

16 On notera que, dans ces deux exemples, le nom n'apparaît pas.

personnes sont plus représentées, comme si l'on "portait" un nom (cette expression à elle seule mériterait une glose, quant au statut du nom), un peu comme une croix, comme un emblème, en tous cas comme un signe¹⁷. Ce sont les autres qui appellent, à l'aide d'un nom propre ou non, pour faire venir à eux la personne désirée—comme dirait Garance. Ainsi, l'on trouve dans *Erec* :

"Erec m'apelent li Bretons" (652).

De même, dans le *Charroi de Nimes* :

"Cil quel connoissent l'apeloient Barré" (1248)

Lorsque Uitiers, dans *Merlin*, ajoute le nom de son frère défunt à son nom, on insiste sur la nouveauté de la dénomination :

"Einsis se fist apeler Uiterpandragons" (47, l.20)

Toutefois, le *Chevalier de la Charette* précise le sens à donner à ce verbe :

"Lors le vet apeler par non:
apeler voloit Lancelot" (6456)
(..) Si l'apele come senee:
"Lancelot", quan qu'el puet et plus." (6544-5)

L'insistance sur le nom paraît une redondance, alors qu'en fait, elle ne fait que soulever une ambiguïté, quant au sens à donner au verbe employé. On retrouve cela dans *Yvain* :

"Que li chevaliers au lion
fust nus apelez par son nom" (6491-2)

Eneas fournit deux autres occurrences de cette forme :

"Trois foiz l'apele par son nom" (2167)
"ses amis apele par nom" (9743)

Dans la mesure où *apeler* peut prendre plusieurs sens, il est logique que l'on précise. De plus, on trouve fréquemment ce verbe précédant un groupe nominal d'adresse ne comportant aucun nom propre. On insiste donc de la sorte sur le fait que le nom est mentionné dans l'acte d'appeler. Cela en soi indique le caractère exceptionnel de l'utilisation d'*apeler* dans cette acception. Mais

17 Le rapport du nom avec l'individu est presque épidermique, ainsi qu'en témoigne l'expression moderne "écorcher un nom".

l'usage de ce verbe pour la dénomination reste minoritaire, comparé au sens de "faire venir à soi" ou "convoquer"¹⁸.

Ces proportions s'inversent lorsque l'on s'intéresse au moyen français puisque les sens de "convoquer" et "faire venir à soi" sont peu représentés dans des textes comme *les Cent Nouvelles Nouvelles*, *les Quinze Joyes de Mariage*, *les Evangiles des Quenouilles* et les farces (*Maistre Pathelin*, *Maistre Mimin étudiant*, *Un Amoureux*, *le Badin qui se loue*, *le Chaudronnier*, *le Savetier Calbain*, *le Paté et la Tarte*, *le Cuvier*, *le Meunier dont le diable emporte l'ame en enfer*, *Jenin fils de rien*) ou même *l'Heptaméron*.

D'après cela, il apparaît que le verbe a changé de signification graduellement. Il a pris la relève, en quelque sorte, des autres expressions du nom, pour finalement s'imposer dans ce sens de manière prédominante. Le passage à la forme pronominale à la première personne reste cependant un mystère dans la mesure où la première occurrence de "je m'appelle" n'apparaît dans aucun des textes de référence consultés, pas même dans la thèse de Jean Stéfanini. Il cite John Palsgrave, dont l'exemple "je m'appelle Jehan" atteste l'existence de cette forme au XVI^{ème} siècle, puisque cet auteur la mentionne dans son *Esclarcissement de la langue française*, qui date de 1530. Mais Stéfanini ne s'attarde pas plus que cela sur cette forme. L'exemple qu'il cite lorsqu'il revient précisément sur le cas du verbe *s'apeler* ne convient pas puisqu'il donne: "*pur ce s'apélent precieuses*" et que cet exemple renvoie à des pierres¹⁹.

Dire comme il le fait que l'usage du pronominal est "bien établi" alors que peu d'occurrences vont dans ce sens paraît un peu hâtif. De plus, mettre sur le même plan *soi apeler* et *soi nomer* n'est guère pertinent d'un point de vue diachronique, dans la mesure où

18 Ces sens sont majoritaires : 27 occurrences avec le sens de faire venir à soi dans contre 2 avec le sens de nommer dans la *Chanson de Roland*, soit 93%; 15 cas dans *Erec et Enide* contre 6, soit 71%; 6 contre 5 dans *Yvain le chevalier au lion*, soit 54% (mais ces 5 cas restent ambigus dans la mesure où *apeler* n'est jamais directement associé à un nom propre); 8 contre 7 dans *Chevalier de la charette*, soit 53% (même phénomène que dans *Yvain*); 10 contre 12 dans *Cligés*, soit 45% (mais trois cas sont ambigus, ce qui porte le pourcentage à 52%); 17 dans *Floire et Blancheflore* contre 2, soit 89,5%; 24 occurrences dans les *Enfances Guillaume* contre aucune; 23 contre 2 dans *le Couronnement de Louis*, soit 92%; 5 contre 4 dans *le Charroi de Nimes*, soit 55,5%; 13 cas contre 4 dans *Eneas*, soit 76,5%; 3 cas dans la *Folie Tristan de Berne*, contre un, soit 75%; 4 dans *Aucassin et Nicolette*, contre aucune; 15 contre 1 dans *Roman de la rose de Guillaume de Dole*, soit 93,5%; 39 contre 5 dans *Merlin*, soit 88,5%; 126 cas contre 23 dans *Huon*, soit 84,5%; aucune occurrence du verbe dans la *Folie Tristan d'Oxford*; aucune occurrence du verbe dans la *Chatelaine de Vergi*.

19 Cette phrase vient en effet du *Premier lapidaire* en vers, 13^{ème} siècle..

soi nomer est pronominalisé avant *soi apeler*. Stéfanini ne donne d'ailleurs aucune datation pour cela. Seul l'exemple tiré du lapidaire permet une évaluation. On notera que le sens de *s'apeler* dans cet exemple est très loin du sens de *s'apeler* appliqué par un être humain à lui-même. On retrouve ce sens dans l'expression "cela s'appelle parler", et il est clair que cela n'a rien à voir.

On remarque aussi que *se nomer* apparaît très rarement à la première personne, tandis que *s'apeler* n'est jamais employé sous cette forme (aucun texte du corpus²⁰ ne présente cette occurrence).

Jusqu'à fort tard, on ne trouve pas *s'appeler* employé de manière réflexive pour une personne. Les ouvrages de référence les plus variés ne se risquent pas à dater cette apparition. La première occurrence trouvée jusqu'à présent me semble être dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*, datées du XV^{ème} siècle :

"Ung homme qui s'appelle Trenchecouille" (64)

On peut penser que ceci est un surnom plutôt qu'un nom. Mais on retrouve cet emploi dans l'*Heptaméron*, à deux occasions, et il s'agit cette fois du patronyme :

"Ce seigneur père de Rolandine qui s'appelait le comte de Jossebelin" (40)

"Une dame veuve qui s'appelait Madame de Neufchatel" (53)

La première occurrence de "je m'appelle" reste un mystère. Nul ne la donne et elle n'a pu être trouvée, dans l'état actuel de

20 Outre le corpus dépouillé déjà mentionné en note 6, on ne trouve aucune occurrence de "s'apeler" dans la *Prise d'Orange*, éd. C. REGNIER, Klincksieck, 1967; le *Charroi de Nimes*, éd. J.L.PERRIER, Champion, 1968 ; les *Aliscans*, concordancier G. GONFROY, TELMOO, Grenoble, 1993; *Amis et Amile*, concordancier G. GONFROY, TELMOO, Grenoble, 1987; les *Récits d'un ménestrier de Reims*, concordancier P. BONEFOY, Paris VII/E.N.S., 1990; le *Roman de Tristan* en prose, concordancier G.GONFROY, TELMOO, Grenoble, 1990; le *roman de la rose de Guillaume de Dole*, concordancier J. RENART, CREL-CUER-MA, 1978; la *Chanson d'Antioche*, éd. S. du PARC-QUIOC, Geuthner, 1977 ; la *mort Artu*, concordancier E.L.I./E.N.S.; *Eneas*, éd. J.J.SALVERDA de GRAVE, Champion, t.1,1973 et t.2, 1983; les *XV joyes de mariage*, éd. J. RYCHNER, Droz, 1967; les *Évangiles des Quenouilles*, éd. M. JEAY, P.U. Montréal, 1985; *le Cuvier, le Chaudronnier, le savetier Calbain, le badin qui se loue, le paté et la tarte, Jenin fils de rien, un amoureux, Maistre Mimin étudiant, le meunier dont le diable emporte l'ame en enfer*, éd. A. TISSIER, GF, 1984 ; *Farce de maistre Pathelin*, éd. J. DUFOURNET, GF, 1986; *Frere Denise, la vieille qui oint la palme au chevalier, Boivin de Provins, Brifaut*, éd. W. NOOMEN, et alii, Van Corcum, t.2, 1984 et t.4 1991; *Estula, le pretre et Alison*, éd. A. de MONTAIGLON et alii, Slatkine, t. 3, 1973.

Textes consultés : *Fables*, Marie de France, éd.A. EWERT; *Narcisse, conte ovidien du 12^{ème} s.*, éd. M. THIRY-STASSIN, M. TYSSSEN, Belles Lettres, 1976; *Saintré*, A. de la Sale, éd. M.EUSEBI, Champion, t.1, 1993, t.2, 1994; *Lancelot du Lac*, éd. E. KENNEDY, Oxford U.P., 1980.

Nous remercions vivement P.E.L.I, Ecole Normale Fontenay-Saint-Cloud, et en particulier Madame Sophie Prévost, d'avoir bien voulu confirmer nos dépouillements.

cette recherche. Dans la mesure où la troisième personne semble établie pour un être humain à partir du XV^{ème} siècle (1467, si l'on prend l'occurrence des *Cent Nouvelles Nouvelles* comme repère), on peut supposer que la première personne apparaît ensuite, et avant 1530, date du texte de J. Palsgrave.

Comment expliquer que l'on dise que l'on s'appelle ? Tout d'abord, les sens de "convoquer" et d'"interpeler" doivent être affaiblis. De plus, pour pouvoir s'appeler, encore faut-il avoir un nom fixe. Dans la mesure où les noms de famille ne se fixent et ne se transmettent qu'à partir du XIV^{ème} siècle dans toutes les couches sociales, on peut imaginer que les gens n'ont réellement assumé leur nom qu'à partir du moment où ils étaient sûrs de lui (l'anthroponymie au Moyen Age a joué un rôle crucial dans la formation des patronymes). Dire "je m'appelle X" implique que ce nom ne soit soumis à aucune fluctuation. On peut même aller plus loin et relier ce fait à l'émergence de la conscience de soi en tant qu'individu, et non plus seulement en tant que fonction sociale.

En guise de conclusion, remarquons combien une forme claire au Moyen Age, comme "je suis appelé" ou "on m'appelle", a changé de sens : une chanson fort célèbre jouait dans les années soixante sur ce sens passif ("On m'appelle Robin des Bois"), afin de souligner qu'il s'agissait d'un surnom, que la renommée seule véhiculait. Dans la notion même de surnom, on trouve d'ailleurs cette idée d'ajout au nom véritable, de redoublement de la dénomination, de glose en quelque sorte. Lorsque les chevaliers de Chrestien de Troyes disent qu'on les appelle Perchevax li Gallois ou le chevalier de la Charrette, ou lorsque Guillaume d'Orange dit qu'on l'appelle Guillaume au cort nes, nous retrouvons cette enveloppe que constitue le nom, ce résumé d'essence qui devance l'individu et qui permet de le connaître avant même de le reconnaître.

Dominique LAGORGETTE
79 avenue Jean Jaurès
93120 La Courneuve